

# Rappel sur l'application des codes Dans le parc de HLM

18 octobre 2016



*Société  
d'habitation*

Québec 

# Loi sur le bâtiment

## Code de construction

Construction et transformation

s'adresse aux

Concepteurs, entrepreneurs



### Chapitre I, Bâtiment

Chapitre II, Gaz  
Chapitre III, Plomberie  
Chapitre IV Ascenseurs  
Chapitre V, Électricité  
Chapitre VI, Rem. mécaniques  
Chapitre VII Inst. équip. pétrolier  
Chapitre IX, Jeux et manèges  
Chapitre X, Lieux de baignade



## Code de sécurité

Entretien et utilisation

s'adresse aux

Exploitants, propriétaires, occupants



Chapitre I, Plomberie  
Chapitre II, Électricité  
Chapitre III, Gaz  
Chapitre IV, Ascenseurs  
Chapitre V, Rem. mécaniques  
Chapitre VII Inst. équip. pétrolier  
Chapitre VII, Jeux et manèges

### Chapitre VIII, Bâtiment



# Élaboration et adoption des codes

---



- Les codes modèles nationaux sont élaborés par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) qui publie une nouvelle édition environ tous les cinq ans
- Les autorités compétentes (municipalités et provinces) adoptent un code, avec ou sans modification
- La Régie du bâtiment du Québec adopte le Code national du bâtiment (avec des modifications) pour les bâtiments visés par la Loi sur le bâtiment à travers la province
- La SHQ recommande l'application des codes de construction et de sécurité à l'ensemble du parc de logement social et communautaire



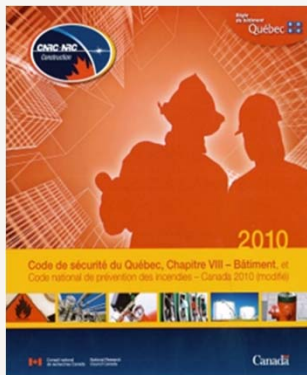
3

Application des Codes

# Quel code s'applique aux *bâtiments existants*?

## Code de sécurité, Chapitre Bâtiment

---

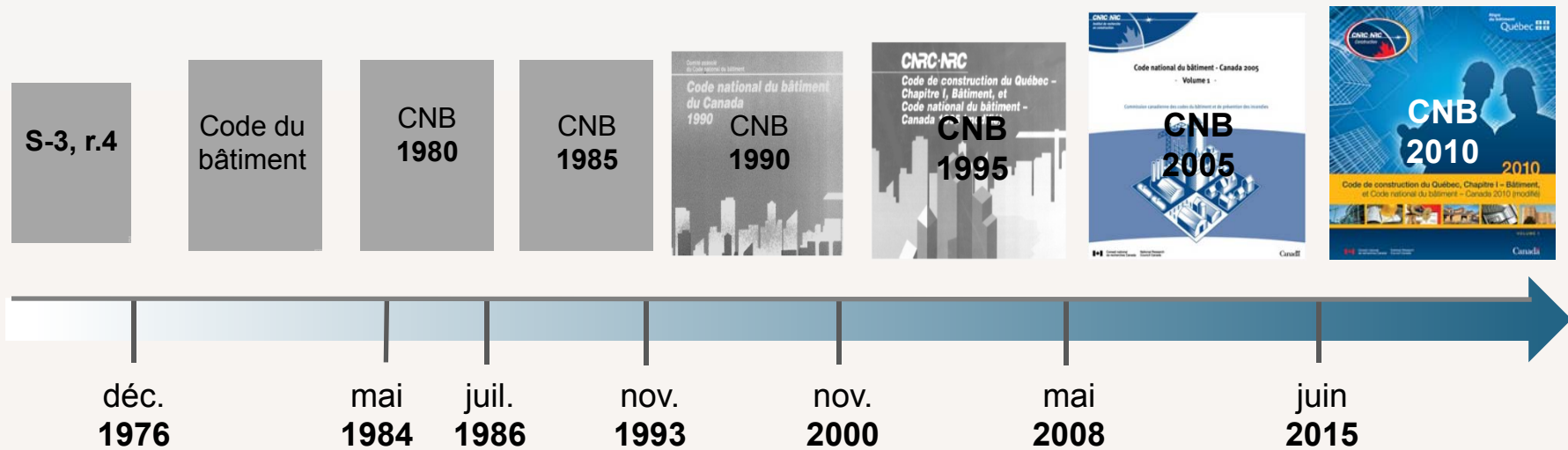


- Section III • **Dispositions générales**
- Section IV • **Dispositions plus contraignantes pour les lieux de sommeil et de soins**
- Section V • Code national de prévention des incendies
- Section VI • Inspection et entretien des façades et des parcs de stationnement
- Section VII • Entretien des tours de refroidissement

# Code de sécurité, Chapitre Bâtiment

## Section III: Dispositions générales

Les bâtiments doivent être conformes au règlement en vigueur au moment de leur construction



Application des Codes



# Code de sécurité, Chapitre Bâtiment

## Section III: Dispositions générales

---

Les composants non transformés n'ont pas à répondre aux normes d'aujourd'hui. Exemples: Configurations des garde-corps, homologation des portes, etc.

### Portes homologuées et étiquetées ULC:

La SHQ considère qu'une porte à âme de bois de 44 mm **en bon état**, installée dans un cadre en bois de 38 mm ou dans un cadre en acier offre le *degré pare-flammes* de 20 minutes requis.



*Fiche technique disponible sur l'Espace partenaires*

# Code de sécurité, Chapitre Bâtiment

## Section IV: Dispositions plus contraignantes

---

Exigences de sécurité minimales rétroactives dans les lieux de sommeil:

- Détecteur de monoxyde de carbone
- Avertisseur de fumée
- Séparation coupe-feu
- Système de détection et d'alarme
- Moyen d'évacuation,
- Indice de propagation des flammes, etc.



# Code de sécurité, Chapitre Bâtiment

## Section IV: Dispositions plus contraignantes

---



Séparations coupe-feu (en vigueur, mars 2018)

- Art.361 Les planchers et les éléments qui les supportent doivent former des séparations coupe-feu ayant un degré de résistance au feu  $\geq 30$  min
- Art.362 Les suites d'habitation doivent être isolées du reste du bâtiment par des séparations coupe-feu et avoir un degré de résistance au feu  $\geq 30$  min
- Art.364 Les ouvertures doivent être munies d'un dispositif d'obturation



# Quel code s'applique aux bâtiments existants → lors de travaux de rénovation?

## Code de construction, Chapitre Bâtiment

---



### Code national du bâtiment (CNB) 2010, modifié Québec

- En vigueur depuis juin 2015
- Période transitoire pour CNB 2005:
  - Les travaux doivent débuter avant 13 décembre 2016

### ➔ Partie 10

- Dispositions pour la transformation des bâtiments

# Code de construction, Chapitre Bâtiment

## Partie 10, Transformation

Les dispositions du Code s'appliquent selon la **nature des travaux**:

- Modification mineure d'aire de plancher
- Modification majeure d'aire de plancher
- Modification de l'enveloppe ou d'un élément extérieur
- Agrandissement
- Changement d'usage
- Augmentation de population
- Création ou modification d'une mezzanine ou d'une aire communicante

*Travaux d'entretien et de réparation: exclus*



# Code de construction, Chapitre Bâtiment

## Partie 10, Transformation

---

### Modification mineure d'aire de plancher



- Le Code s'applique aux éléments visés par les travaux

*Ne s'applique pas au reste du bâtiment*

- Principe ➡ Les travaux doivent permettre de maintenir ou d'améliorer les conditions de sécurité existantes

# Code de construction, Chapitre Bâtiment

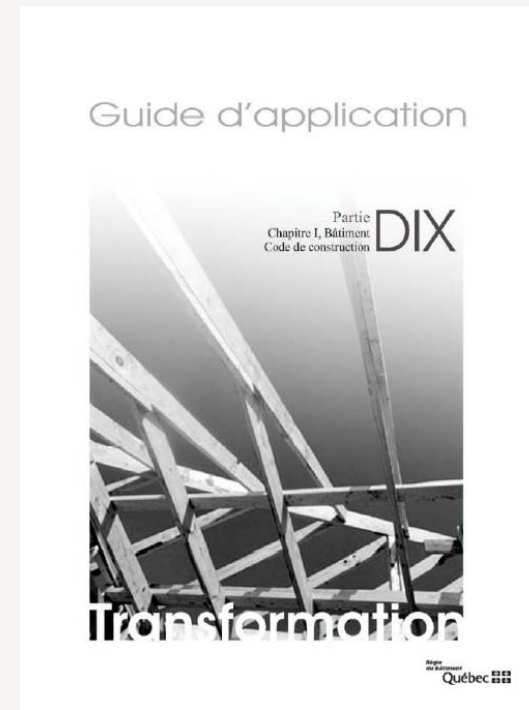
## Quelques éléments modifiés



- Installation des fenêtres (Norme CAN/CSA-A440.4)
- Signalisation des issues: **Pictogramme vert:**
  - Pas de modification si les signalisations d'issues ne sont pas touchés par les travaux
  - La signalisation doit être uniforme sur une aire de plancher

## Référence à consulter:

- Guide d'application partie 10, site RBQ



**BÂTISSONS  
ENSEMBLE  
DU MIEUX-VIVRE**  
[www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)

Merci de votre attention.

13